

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-54 Engagement partenarial entre Valor'Aisne, la Paierie Départementale et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamila MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-54 Engagement partenarial entre Valor'Aisne, la Paierie Départementale et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne.**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, Monsieur le Président du Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne, Madame la Payeuse Départementale de l'Aisne et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers ainsi que le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services.

Les relations entretenues par Valor'Aisne et la Paierie Départementale ont déjà permis le développement de la dématérialisation caractérisé par la mise en place du PES marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ils conviennent aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en contractualisant autour de plusieurs actions fortes dans un contexte de mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles afin de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité tant sur le recouvrement des recettes que sur l'exécution de la chaîne des dépenses.

Ce document, établi en trois exemplaires, fixe les grandes lignes du partenariat pour une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025), ainsi que les engagements réciproques des signataires autour de 5 axes majeurs :

### **AXE 1 : DEVELOPPER LES ECHANGES ORDONNATEUR - COMPTABLE**

Action n°1 : Organiser des réunions de travail périodiques

### **AXE 2 : ACCOMPAGNER LA DEMATERIALISATION**

Action n°2 : Mise en place du PES MARCHE

### **AXE 3 : OPTIMISER LA CHAÎNE DE LA RECETTE**

Action n°3 : Formaliser les échanges d'informations sur les créances

Action n°4 : Assurer la qualité des titres de recette exécutoires

### **AXE 4 : UTILISER TOUTES LES FONCTIONNALITES DU REFERENTIEL M57**

Action n°5 : Mettre en œuvre les travaux associés au passage anticipé au nouveau référentiel

### **AXE 5 : OPTIMISER LE PROCESSUS DE LA DEPENSE**

Action n°6 : Mettre en œuvre une convention allégée de partenariat sur un ou plusieurs axes de la dépense.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer une convention partenariale entre Valor'Aisne, la Paierie Départementale et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



**Jocelyne Dogna**

Le Président



**Eric Delhaye**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

### **2022-55 Fixation de la durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au regard du plan comptable M57.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>Grand-Soissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANOTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-55 Fixation de la durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au regard du plan comptable M57.**

Dans le cadre du changement de plan comptable, Valor'Aisne a délibéré le 22 juin 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les règles applicables aux amortissements.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties :
  - . Sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
  - . Sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
  - . Sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

La présente délibération propose, pour les autres catégories de dépenses non encadrées par la réglementation, d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées avant le passage de la M14 en M57.

Il est précisé que les biens d'une valeur d'acquisition inférieure ou égale à 2.000 € HT seront amortis en une seule année.

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Comité Syndical a modifié la durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles adoptées dès la création de Valor'Aisne.

Depuis, des équipements nouveaux liés à l'exploitation des centres de tri ont nécessité de modifier, par délibération, le tableau ci-dessous en ajoutant des durées d'amortissement pour des matériels spécifiques : Tapis, motoréducteur...

C'est dans ce sens que la délibération 2019-27 a été adoptée dans les conditions suivantes :

<b>LIBELLE DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>Durées proposées</b>
Frais de recherches et développement en cas de réalisation du projet	5 ans
Frais de recherches et développement en cas d'échec du projet	1 an
Logiciels	4 ans
Voitures	7 ans
Camions	8 ans
Chargeurs, chariots télescopiques	4 ans
Bennes de transfert et refus de tri	8 ans
Broyeur, compacteur	7 ans
Grues	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique, caméras	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Process chaîne de tri	15 ans
Tondeuse, débroussailleuse, laveur haute pression...	3 ans
Murs mobiles	5 ans
Auto laveuse	7 ans
Installations et appareils de chauffage et climatisation	12 ans
Equipements garages et ateliers	15 ans
Bâtiments légers et abris	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Installation de voirie	30 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	20 ans
Construction de bâtiments et infrastructures	30 ans
Installations électriques	15 ans
Equipements de sécurité	10 ans
Casier centre enfouissement (alvéoles)	20 ans
Moteur, rotor pour ouvreur de sacs	5 ans
Tapis, moteur, rouleaux pour convoyeurs	4 ans
Palier convoyeur	8 ans
Roulements, guides pour convoyeur de chaîne	3 ans
Chaîne et moteurs pour convoyeur de chaîne	5 ans
Palier et tapis pour convoyeur de chaîne	8 ans
Anti retour, guide, couteaux, ligatures... presse à balles	3 ans
Ventilation balistique	3 ans
Arbre, réducteur, moteur balistique	4 ans
Pales balistique	5 ans
Couteaux, bélier presse à paquets	3 ans
Bande palier moteur pour oveband	5 ans
Bande, enveloppe composite, moteur, variateur... pour séparateur non ferreux	5 ans
Palier pour séparateur non ferreux	7 ans
Tri optique	3 ans
Monteur, bloc vis, sécheur pour compresseur	4 ans

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation. Néanmoins, l'aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Comité Syndical en date du 8 novembre 2019 fixant les durées d'amortissement des biens en M14 de la collectivité, reprises dans la présente délibération.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Considérant**
  - Qu'à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations,
  - Qu'il est n'est pas décidé un aménagement de la règle prorata temporis pour les nouvelles immobilisations,
- **Fixe** les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué dans la présente délibération.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-56 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZELICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-56 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.**

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cas où le budget de la collectivité ne serait pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou à défaut, jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa précédent précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas précédents, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable public, est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Aussi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2023, et afin de permettre au Syndicat Départemental de pouvoir mandater sur la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023, il est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent précisé ci-dessous :

<b>Chapitres budgétaires / opérations</b>	<b>Crédits votés au Budget Primitif 2022 (hors RAR) + DM1</b>	<b>Limite au sens de l'article L1612-1 du CGCT</b>
Opération 12 – Ecocentre la Tuilerie	631 451 €	157 862 €
Opération 29 – Aménagements Process – ECT	2 598 711 €	649 677 €
Opération 30 – Exploitation – Process - Logistique	1 329 490 €	332 372 €
Opération 31 – Administration Générale	50 000 €	12 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 609 652 €</b>	<b>1 152 411 €</b>

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite définie ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

Le Secrétaire de séance



**Jocelyne Dogna**

Le Président



**Eric Delhaye**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

### **2022-57 Décision Modificative Budgétaire n°1.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEWICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, PÔTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamila MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-57 Décision Modificative Budgétaire n°1.**

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne a été confronté à des situations, parfois imprévisibles, qui n'ont pu être programmées et dont les conséquences financières n'ont pu être intégrées au Budget Primitif 2022.

Ainsi, par la présente décision modificative, il convient d'apporter des modifications aux crédits votés lors du Budget Primitif 2022.

Cette modification budgétaire intègre les évènements suivants :

### **1 - Le recours plus intensif aux prestations de tri privées.**

- Les crédits votés au Budget Primitif 2022, affectés au financement des prestations de tri externalisées ont été adoptés à hauteur de 494 500 € répartis de la manière suivante :
  - o 215 000 € pendant la phase des travaux sur VSG, soit 1 000 tonnes à 215 € / T.
  - o 279 500 € pour répondre à des besoins ponctuels (soit 1 300 tonnes à 215 € T).

Cependant, au cours de l'année 2022, force est de constater que le centre de Tri d'Urvillers n'a pu être en capacité de gérer de manière autonome les flux entrants, avec une augmentation en volumétrie importante pendant la période estivale (et notamment août 2022).

Compte tenu des difficultés rencontrées, l'externalisation de ces prestations a été accrue et représente un volume financier global (réalisé et estimé) de 649 734 €, soit un complément de crédits nécessaires de **155 234 €** qui seront affectés au compte 011-611.

- o PAPREC : 326 156 €,
  - o SUEZ : 205 700 €,
  - o VALODEA : 129 457 €,
  - o Communauté Urbaine du GrandReims : 39 000 €,
  - o Rattachement : - 50 579 €.
- A ce montant et faute de passage dans les temps de Mise en Service Industrielle, contractuellement prévu, du site d'Urvillers, les assurances Tout Risque Chantier ont dues être prolongées représentant un surcout de près de **47 000 €** qui seront affectés au compte 011-6168.
  - Enfin, une grande partie des déchets collectés ont dû être stockés sur différents sites, dont le site de l'ancien centre de tri à ESSIGNY-LE-GRAND, nécessitant un gardiennage H24 sur la période de septembre à décembre 2022 pour un montant total de près de **30 000 €**. Les crédits nécessaires seront imputés au compte 011-611.

Ainsi la totalité de la charge au titre de l'exploitation-tri représente un besoin de financement de **232234 €**.



## **2 – Les charges de personnel.**

La revalorisation du point d'indice à hauteur de 3.5% décidée par le gouvernement (après le vote du Budget Primitif 2022) applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022 s'établit à près de 70 000 € pour l'année 2022 (avec charges patronales).

Il convient également d'abonder le financement des samedis travaillés du second semestre 2022 pour un montant complémentaire de 20 000 € (dont versement du CIA complémentaire).

Ainsi, et compte tenu de la situation, il convient de réaffecter **90 000 €** au titre du chapitre 012 - charges de personnel.

## **3 – Ecritures de régularisations sur exercices antérieurs.**

Sur les exercices antérieurs à 2022, la Taxe sur la Valeur Ajoutée appliquée à des prestations de ramassage auprès de la voirie Départementale était erronée (TVA appliquée : 20% au lieu de 10%) ; il convient d'annuler ces mandats pour les réémettre au bon taux de TVA ; dans la mesure où le Syndicat est intégralement assujéti à TVA, cette opération n'a aucune incidence sur son résultat mais nécessite d'annuler les titres émis pour les réémettre au même montant budgétaire, soit 19 449.47 €. Il est donc proposé d'inscrire tant en dépenses qu'en recettes, **19 500 €** de crédits de paiements.

En revanche, il convient d'annuler un titre émis 2 fois sur les années 2013 et 2014 au Centre Hospitalier pour un montant de 636.48 €, arrondis à **637 €**.

Ces crédits seront inscrits au compte 67-673.

## **4 – Inscriptions de nouvelles immobilisations au sein de l'opération d'investissement numéro 30 (Exploitation des sites).**

Dans le cadre de la sécurisation des sites il convient de rajouter un complément de crédits de paiement, pour l'année 2022, d'un montant de **189 000 €** décomposé comme suit :

- Modifications de la détection incendie sur le centre de tri d'Urvillers : 90 000 € (compte 2135),
- Modifications de la détection incendie sur le centre de tri de VSG : 60 000 € (compte 2135),
- Achever l'aménagement de la sécurisation des interventions en hauteur sur le centre de tri d'Urvillers : 39 000 € (compte 2135).

## **5 – Prise en compte de la participation complémentaire du Département de l'Aisne.**

Le Département de l'Aisne, à l'instar de l'exercice 2020 et 2021, a procédé au versement d'un reliquat de subventions.

Pour l'exercice 2022, ce financement complémentaire se porte à **553 961 €** non prévus au Budget Primitif 2022. Il convient donc d'inscrire ces crédits de paiement au compte 13-1313.

### Le besoin de financement.

Ainsi, en reprenant l'intégralité des charges de fonctionnement supplémentaires le reste à charge de fonctionnement, à financer, est de **322 871 €**.

Les nouveaux crédits d'investissement affichent quant à eux, un solde positif de **364 961€**.

Ainsi pour financer les nouvelles charges de fonctionnement, il est proposé d'utiliser une partie des crédits de paiement figurant au chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022).

La Décision Modificative se présente donc ainsi :

Section de Fonctionnement – Dépenses		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
011 – 611	Contrats et prestations de services	185 234 €
011-6168	Autres assurances	47 000 €
<b>TOTAL Chapitre 011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>232 234 €</b>
012 – 64111	Rémunération principale	56 419 €
012 - 64118	Autres indemnités	12 604 €
012 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire	20 977 €
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>CHARGE DE PERSONNEL</b>	<b>90 000 €</b>
67-673	Titres annulés sur exercice antérieur	20 137 €
<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20 137 €</b>
<b>TOTAL CHAPITRE 022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>-322 871 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 500 €</b>

Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
70-7088	Autres produits d'activités annexes	19 500 €
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>19 500 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 500 €</b>

Section d'Investissement – Dépenses		
Chapitre / Compte / Opération	Libellé	Montants
21 -2135- op. 30	Aménagement bâtiment public	189 000 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21 / OPERATION 30</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>189 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>189 000 €</b>

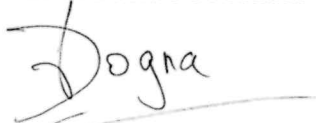
Section d'Investissement – Recettes		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
1313	Subventions d'équipement - Département	553 961 €
<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>553 961 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>553 961 €</b>

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Adopte** la Décision Modificative n°1 du Budget 2022.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



**Jocelyne Dogna**

Le Président



**Eric Delhaye**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-58 Autorisation du Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative au transfert des cartons de déchetteries du SIRTOM du Laonnois (année 2021 et suivantes).**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

**2022-58 Autorisation du Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative au transfert des cartons de déchetteries du SIRTOM du Laonnois (année 2021 et suivantes).**

Depuis l'année 2020, Valor'Aisne assure le transfert des cartons de déchetteries du Sirtom du Laonnois, par le biais d'une convention payante. En effet, Valor'Aisne dispose de l'équipement (site de Leuilly avec cellule dédiée aux cartons dans l'ancien centre de tri) et d'une organisation permettant de réaliser cette prestation qui est facturée au Sirtom à hauteur des tonnages transférés.

La convention en cours pour le transfert des cartons de déchetteries du Sirtom du Laonnois a été mise en place dès l'année 2021, au tarif unitaire de 30.00 € HT /tonne réceptionnée. Elle a été reconduite en 2022 sans évolution de prix.

Or, les évolutions d'organisation et les augmentations de coûts de fonctionnement amènent à réviser le tarif unitaire pour les tonnes de cartons réceptionnées à compter du 1er janvier 2023, conformément à l'article 4.2 de la convention.

En effet, au cours des années, l'organisation des opérations de transfert de cartons s'est adaptée à la gestion des transports assurés par Valor'Aisne. Sachant que les transports en régie se sont intensifiés (OMR et CS) sur le département, un recours à un opérateur privé de transport est aujourd'hui plus régulier pour assurer le transfert des cartons du Sirtom du Laonnois entre le site de Laon-Leuilly et l'exutoire de traitement (qui demeure Suez à Saint-Quentin en 2023).

Par ailleurs, la conjoncture économique induit une augmentation des coûts de transport, notamment du fait des tarifs de carburant, mais aussi à cause de l'augmentation générale des prix (celui des véhicules, des fournitures diverses, des frais d'entretien, du personnel...).

Le tarif unitaire de transfert des cartons est alors proposé à 33.71 € HT/tonne réceptionnée à compter du 1er janvier 2023.

Tarif initial	Montant de l'avenant	Soit une augmentation, en %
30.00 € HT/T	33.71 € HT/T	12.37 %

Il est proposé au Comité Syndical de valider cette évolution du tarif de prestation et d'accepter la signature par le Président de Valor'Aisne de l'avenant n° 1 à la convention de transfert.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Président de Valor'Aisne à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert des cartons de déchetteries du Sirtom du Laonnois, sur le site de Laon-Leuilly, applicable aux tonnes réceptionnées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

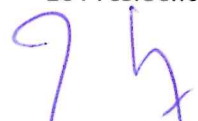
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-59 Marché de traitement des gravats du secteur Saint-Quentinois – 22-20B.**

### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-59 Marché de traitement des gravats du secteur Saint-Quentinois – 22-20B.**

Suite à l'infructuosité du lot n° 1 - traitement des déchets inertes collectés dans les collectivités du Saint-Quentinois du marché référencé 22-11, Valor'Aisne a lancé une nouvelle consultation référencée 22-20, pour laquelle la Commission d'Appel d'Offres du 07 octobre 2022 n'a pas attribué le marché pour infructuosité et a validé le passage en négocié auprès des deux entreprises ayant déposé une offre : JUAM et ORTEC.

La négociation référencée 22-20B concerne des prestations relatives au traitement des déchets inertes collectés dans le secteur du Saint-Quentinois (gravats essentiellement non valorisables en matériaux de voirie, ou en mélange avec des déchets valorisables).

Le marché 22-20B est composé d'un lot unique.

Les solutions éventuelles de transfert ne peuvent être acceptées dans la prestation de traitement attendue (le transport étant à la charge des collectivités et l'évaluation du coût de transport entre les points de collecte et les lieux de traitement étant pris en compte dans l'analyse de coût de service). Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles L2124-2, L2125-1, R2121-8, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique du 03 décembre 2018.

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un maximum en tonnage et sans remise en compétition.

Un seul prestataire sera retenu.

La prestation est prévue pour une durée de 1 an, avec reconduction possible de trois fois 1 an.

Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1er janvier 2023, pour courir jusqu'au 31 décembre 2023 pour la durée ferme. Le marché se terminera en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2026 ou si le tonnage maxi est atteint (pendant la durée initiale ou en cours d'année(s) de reconduction).

Les variantes sont autorisées sur l'organisation de la prestation, les méthodes et les lieux de traitement (nombre, nature...).

Les tonnages maximums sont les suivants :

Secteur	Tonnage maxi 1 <sup>ère</sup> année	Tonnage maxi 4 ans (avec reconductions)	Info complémentaire : Tonnages estimatifs non contractuels
Saint-Quentinois	5 500 tonnes	22 000 tonnes	5 150 t/an

La filière REP sur les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) devrait se mettre en place à compter de 2023. Aussi, en cas d'adhésion de Valor'Aisne à cette REP pour toute ou partie des déchetteries, le marché indique que :

- Le tonnage estimatif pourrait évoluer à la baisse sur toutes ou partie des déchetteries des 4 lots ;
- Le Syndicat se donne la possibilité de résilier le marché, de plein droit, en cas de modification législative relative à la gestion des déchets inertes, ou de mise en place d'une REP (Responsabilité

Elargie du Producteur) assurant leur prise en charge, sur toutes ou partie des déchetteries des 4 lots. Le prestataire sera alors informé dans un délai de deux mois minimum, par courrier recommandé, de la date de fin des prestations.

La procédure de négociation a été initiée le 20 octobre 2022 par transmission des pièces du marché et des motifs de négociation aux deux entreprises JUAM et ORTEC.

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 02 novembre 2022 – 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 03 novembre 2022.

Les deux entreprises ont remis une offre après négociation.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Le coût du service (50 %), sachant qu'il est déterminé comme :
  - Coût de traitement proposé par le candidat dont TGAP,
  - + Coût de transport estimé (à hauteur de 0.60 € HT/T/KM) à partir du Centre de Transfert considéré pour le secteur : Centre de transfert d'Urvillers.
- La valeur technique : 40 % appréciée au regard du mémoire technique.
- La performance environnementale : 5 % appréciée au regard au regard du mémoire technique.
- La performance en matière d'insertion des publics en difficulté : 5 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 décembre 2022 a analysé les offres et a décidé d'attribuer le marché à la société ORTEC.

- Avec la société ORTEC :
  - Prix unitaire de 15.72 € HT /tonne,
  - Montant estimé de 323 832.00 € HT pour 4 ans,
  - Montant maximum de 345 840.00 € HT pour 4 ans.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces du marché de traitement des gravats du secteur Saint-Quentinois – 22-20B selon les conditions suivantes :

Avec la société ORTEC :

- Prix unitaire de 15.72 € HT /tonne,
- Montant estimé de 323 832.00 € HT pour 4 ans,
- Montant maximum de 345 840.00 € HT pour 4 ans.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



**Jocelyne Dogna**

Le Président



**Eric Delhaye**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	
<p>L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.</p> <p>Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.</p> <p><b>Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.</b></p>	

**2022-60 Marché de traitement des plâtres du Département de l'Aisne – 22-13B.**



**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSÉLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoysons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-60 Marché de traitement des plâtres du Département de l'Aisne – 22-13B.**

Le Syndicat Départemental Valor'Aisne a lancé une consultation référencée 22-13 pour des prestations relatives au traitement des déchets de plâtres collectés dans les collectivités de 5 lots géographiques du Département de l'Aisne (essentiellement les plâtres dits « propres », c'est-à-dire non mêlés à d'autres déchets).

La Commission d'Appel d'Offres du 07 octobre 2022 n'a pas attribué les lots 1, 2 et 3 pour infructuosité et a validé le passage en négocié auprès des deux entreprises ayant déposé une offre : VEOLIA et RECYCLAGE DES VALLEES.

La négociation référencée 22-13B concerne des prestations relatives au traitement des déchets de plâtres collectés dans les collectivités du Département de l'Aisne pour les lots suivants :

- Lot n°1 : traitement des plâtres collectés dans les collectivités du Saint-Quentinois, avec un tonnage estimatif de 140 T/an, soit 560 tonnes sur la durée des 4 ans ;
- Lot n°2 : traitement des plâtres collectés dans les collectivités de la Thiérache, avec un tonnage estimatif de 380 à 430 T/an selon les années, soit 1 660 tonnes sur la durée des 4 ans ;
- Lot n°3 : traitement des plâtres collectés dans les collectivités du Chaunois, avec un tonnage estimatif de 30 T/an, soit 120 tonnes sur la durée des 4 ans.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2121-8, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique du 03 décembre 2018.

Les variantes sont autorisées concernant l'organisation de la prestation, les méthodes et les lieux de traitement (nombre, nature...) mais aussi sur la nature des déchets de plâtres acceptés (a minima les plâtres « propres » ou non complexes, voire également les plâtres « complexes » c'est à dire accolés à d'autres déchets tels que inertes, bois...).

Les solutions éventuelles de transfert ne peuvent être acceptées dans la prestation de traitement attendue (le transport étant à la charge des collectivités et l'évaluation du coût de transport entre les points de collecte et les lieux de traitement étant pris en compte dans l'analyse de coût de service).

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un maximum en tonnage et sans remise en compétition.

Un seul prestataire sera retenu par lot.

La prestation de chaque lot est prévue pour une durée de 1 an, avec reconduction possible de trois fois 1 an.

Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1er janvier 2023 pour courir jusqu'au 31 décembre 2023 pour la durée ferme. Le marché se terminera en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2026 ou si le tonnage maxi est atteint (pendant la durée initiale ou en cours d'année(s) de reconduction).

Les tonnages maximums pour la durée totale du marché sont les suivants :

	Tonnages maxi – durée initiale	Tonnage maxi – durée initiale + 1 reconduction	Tonnage maxi – durée initiale + 2 reconductions	Tonnage maxi – durée initiale + 3 reconductions
Lot 1	180	410	640	870
Lot 2	500	1 100	1 760	2 420
Lot 3	50	130	210	290

La filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sur les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) devrait se mettre en place à compter de 2023. Aussi, en cas d'adhésion de Valor'Aisne à cette REP pour toute ou partie des déchetteries, le marché indique que :

- Le tonnage estimatif pourrait évoluer à la baisse sur toutes ou partie des déchetteries des lots ;
- Le Syndicat se donne la possibilité de résilier le marché, de plein droit, en cas de modification législative relative à la gestion des déchets inertes, ou de mise en place d'une REP assurant leur prise en charge, sur toutes ou partie des déchetteries des lots. Le prestataire sera alors informé dans un délai de 2 mois minimum, par courrier recommandé, de la date de fin des prestations.

La procédure de négociation a été initiée le 20 octobre 2022 par transmission des pièces du marché et des motifs de négociation aux deux entreprises VEOLIA et RECYCLAGE DES VALLEES.

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 02 novembre 2022 – 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 03 novembre 2022.

Les deux entreprises ont remis une offre après négociation pour les 3 lots.

Conformément au Règlement de Consultation, pour chaque lot, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Le coût du service (50 %), sachant qu'il est déterminé comme :
  - Coût de traitement proposé par le candidat dont TGAP éventuelle,
  - + Coût de transport estimé (à hauteur de 1.00 € HT/T/km) à partir du Centre de Transfert considéré pour le secteur, c'est-à-dire à partir :
    - Pour le lot 1 : du centre de transfert d'Urvillers,
    - Pour le lot 2 : du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins,
    - Pour le lot 3 : du centre de transfert de Tergnier, ZES Evolis.
- La valeur technique : 40 % appréciée au regard du mémoire technique,
- La performance environnementale : 5 % appréciée au regard au regard du mémoire technique,
- La performance en matière d'insertion des publics en difficulté : 5 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 décembre 2022 a analysé les offres et a pris la décision suivante :

- Attribution du lot n°1 - traitement des plâtres collectés dans les collectivités du Saint-Quentinois :
- Société VEOLIA :
  - Prix unitaire de 128.00 € HT /tonne pour les plâtres simples et 130.00 € HT pour les plâtres complexes (en mélange simples + complexes),

- Montant estimé de 72 240.00 € HT pour 4 ans,
  - Montant maximum de 113 100.00 € HT pour 4 ans.
- 
- Attribution du lot n°2 : traitement des plâtres collectés dans les collectivités de la Thiérache :
    - Société RDV :
      - Prix unitaire de 95.00 € HT /tonne,
      - Montant estimé de 157 700.00 € HT pour 4 ans,
      - Montant maximum de 229 900.00 € HT pour 4 ans.
  
  - Attribution du lot n°3 : traitement des plâtres collectés dans les collectivités du Chaunois :
    - Société VEOLIA :
      - Prix unitaire de 128.00 € HT /tonne pour les plâtres simples et 130.00 € HT pour les plâtres complexes (en mélange simples + complexes),
      - Montant estimé de 15 480.00 € HT pour 4 ans,
      - Montant maximum de 37 700.00 € HT pour 4 ans.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces du marché de traitement des plâtres du Département de l'Aisne – 22-13B dans les conditions suivantes :

- **Lot 1 :**

- Avec la société VEOLIA :

- Prix unitaire de 128.00 € HT /tonne pour les plâtres simples et 130.00 € HT pour les plâtres complexes (en mélange simples + complexes),
- Montant estimé de 72 240.00 € HT pour 4 ans,
- Montant maximum de 113 100.00 € HT pour 4 ans.

- **Lot 2 :**

- Avec la société RDV :

- Prix unitaire de 95.00 € HT /tonne,
- Montant estimé de 157 700.00 € HT pour 4 ans,
- Montant maximum de 229 900.00 € HT pour 4 ans.

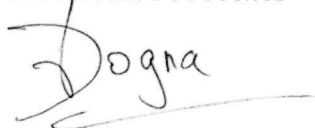
- **Lot 3 :**

- Avec la société VEOLIA :

- Prix unitaire de 128.00 € HT /tonne pour les plâtres simples et 130.00 € HT pour les plâtres complexes (en mélange simples + complexes),
- Montant estimé de 15 480.00 € HT pour 4 ans,
- Montant maximum de 37 700.00 € HT pour 4 ans.


Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



**Jocelyne Dogna**

Le Président



**Eric Delhaye**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-61 Marché de traitement des bois du Département de l'Aisne – 22-27.**



**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-61 Marché de traitement des bois du Département de l'Aisne – 22-27.**

Le Syndicat Départemental Valor'Aisne a lancé une consultation pour des prestations relatives au traitement des bois collectés dans des collectivités du département de l'Aisne. Les prestations attendues sont les suivantes :

- Broyage, criblage selon les paramètres normatifs fournis et transport du broyat sur le site de Saïca Venizel (02) pour l'approvisionnement de la chaudière biomasse de la papèterie,
- Combiné, selon les besoins, à un traitement global de tonnes de bois par externalisation de traitement sur les filières du titulaire.

Le marché a pour objet principal le traitement des déchets de bois issus des déchetteries, dans le cadre d'un partenariat de reprise des broyats de bois mis en place avec le groupe Saïca pour valorisation dans la chaudière biomasse de la papèterie de Venizel.

Cependant les tonnages que Saïca ne pourrait pas prendre en charge (estimés à + ou – 20% des apports annuels) nécessitent une prestation de traitement externalisé, pour laquelle le titulaire déploie ses propres débouchés de traitement et assure la préparation des matières selon les exigences de ses débouchés.

Le marché 22-27 est composé de 6 lots géographiques : Saint-Quentinois, Thiérache, Chaunois, Laonnois, Soissonnais, et Sud de l'Aisne.

Aucune variante n'est autorisée sur les prestations attendues en termes de préparation des bois vers la papèterie Saïca (qualité du broyat, organisation des transports). Mais les variantes sont autorisées sur les sites d'accueil des bois (nombre, localisation) et les types de débouchés du traitement externalisé (type de valorisation (matière ou énergétique), nombre de débouché, localisation des débouchés finaux).

Les solutions éventuelles de transfert ne peuvent être acceptées dans la prestation de traitement attendue (le transport étant à la charge des collectivités et l'évaluation du coût de transport entre les points de collecte et les lieux de traitement étant pris en compte dans l'analyse de coût de service).

Le marché est un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions des articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2121-8, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire en 6 lots à bons de commande avec maximum en tonnage et sans remise en compétition.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Un seul prestataire sera retenu par lot.

Les tonnages maximums de chaque lot sont les suivants :

En tonnes	Maxi sur durée initiale (mars 2023 à déc 2024) 22 mois	Maxi sur durée initiale + reconduction 1 (mars 2023 à déc 2025) 34 mois	Maxi sur durée initiale + reconductions 1 et 2 (mars 2023 à déc 2026) 46 mois
<b>Lot 1 – Saint Quentinnois</b>	7 400	11 450	<b>15 500</b>
<b>Lot 2 - Thiérache</b>	5 500	8 600	<b>11 700</b>
<b>Lot 3 - Chaunois</b>	2 900	4 450	<b>6 000</b>
<b>Lot 4 - Laonnois</b>	4 500	7 000	<b>9 500</b>
<b>Lot 5 - Soissonnais</b>	6 400	9 900	<b>13 400</b>
<b>Lot 6 – Sud de l’Aisne</b>	2 900	4 500	<b>6 100</b>
<b>Total</b>	<b>29 600</b>	<b>45 900</b>	<b>62 200</b>

Le marché est prévu pour une durée ferme de 22 mois, avec reconduction possible de deux fois 1 an.

Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1er mars 2023, pour courir jusqu'au 31 décembre 2024 pour la durée ferme (22 mois), et aller au maximum des reconductions jusqu'au 31 décembre 2026 (46 mois).

La publication a été envoyée le 28 octobre 2022 au BOAMP, au JOUE et sur le site Xmarches.

La date limite de remise des offres était fixée mercredi 30 novembre 2022 – 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 30 novembre 2022 à 14 h 03.

40 dossiers ont été retirés lors de la consultation et 6 entreprises ont remis une offre pour un ou plusieurs lots :

- Pour le lot 1 :
  - AISNE COMPOST
  - BI-VERT
- Pour le lot 2 :
  - AISNE COMPOST
  - BI-VERT
  - RECYCLAGE DES VALLEES
  - SOCIETE ARDENNAISE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
- Pour le lot 3 :
  - AISNE COMPOST
  - BI-VERT
  - GURDEBEKE SA
- Pour le lot 4 :
  - AISNE COMPOST
  - BI-VERT
  - OLYMPE VALORISATION FISMES
- Pour le lot 5 :
  - GURDEBEKE SA
  - OLYMPE VALORISATION FISMES
- Pour le lot 6 :
  - OLYMPE VALORISATION FISMES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Le coût du service (50 %), sachant qu'il est déterminé comme :

Coût de traitement proposé par le candidat  
+ Coût de transport estimé (à hauteur de 0.80 € HT/T/km) à partir du Centre de  
Transfert considéré pour le lot :

- lot 1 : Centre de transfert d'Urvillers,
  - lot 2 : Centre de transfert de Fontaine-les-Vervins,
  - lot 3 : Centre de transfert de Tergnier-Evolis,
  - lot 4 : Centre de transfert de Laon-Leuilly,
  - lot 5 : Centre de transfert de Villeneuve-Saint-Germain,
  - lot 6 : Centre de transfert de Grisolles.
- La valeur technique : 40 % appréciée au regard du mémoire technique.
  - La performance environnementale : 5 % appréciée au regard au regard du mémoire technique.
  - La performance en matière d'insertion des publics en difficulté : 5 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2022 a analysé les offres et décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Société BI-VERT
- Lot 2 : Société BI-VERT
- Lot 3 : Société BI-VERT
- Lot 4 : Société BI-VERT
- Lot 5 : Société GURDEBEKE SA
- Lot 6 : Société OLYMPE VALORISATION FISMES

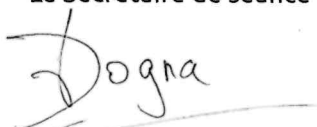
Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces du marché de traitement des bois du Département de l'Aisne – 22-27 dans les conditions suivantes :
  - Pour le lot 1 : la société BI-VERT (site d'accueil de Rouvroy) pour :
    - un montant unitaire de 38,60 € HT / tonne acceptée, pour la prestation principale de préparation des bois et livraison chez Saïca,
    - un montant unitaire de 27,60 € HT / tonne réceptionnée sur la plateforme, pour la prestation d'externalisation,
    - un montant unitaire de 950 € HT pour les analyses annuelles de broyat.
    - soit un montant estimé de 568 000 € HT pour 46 mois.
  - Pour le lot 2 : la société BI-VERT (site d'accueil de Rouvroy) pour :
    - un montant unitaire de 36,60 € HT / tonne acceptée, pour la prestation principale de préparation des bois et livraison chez Saïca,
    - un montant unitaire de 25,60 € HT / tonne réceptionnée sur la plateforme, pour la prestation d'externalisation,
    - un montant unitaire de 950 € HT pour les analyses annuelles de broyat.
    - soit un montant estimé de 406 280 € HT pour 46 mois.
  - Pour le lot 3 : la société BI-VERT (site d'accueil de Rouvroy) pour :
    - un montant unitaire de 27,20 € HT / tonne acceptée, pour la prestation principale de préparation des bois et livraison chez Saïca,
    - un montant unitaire de 18,60 € HT / tonne réceptionnée sur la plateforme, pour la prestation d'externalisation,
    - un montant unitaire de 950 € HT pour les analyses annuelles de broyat.
    - soit un montant estimé de 156 680 € HT pour 46 mois.
  - Pour le lot 4 : la société BI-VERT (site d'accueil de Rouvroy) pour :
    - un montant unitaire de 27,20 € HT / tonne acceptée, pour la prestation principale de préparation des bois et livraison chez Saïca,
    - un montant unitaire de 18,60 € HT / tonne réceptionnée sur la plateforme, pour la prestation d'externalisation,
    - un montant unitaire de 950 € HT pour les analyses annuelles de broyat.
    - soit un montant estimé de 245 860 € HT pour 46 mois.
  - Pour le lot 5 : la société GURDEBEKE SA (site d'accueil de Moulin-sous-Touvent) pour :
    - un montant unitaire de 48 € HT / tonne acceptée, pour la prestation principale de préparation des bois et livraison chez Saïca,
    - un montant unitaire de 48 € HT / tonne réceptionnée sur la plateforme, pour la prestation d'externalisation,
    - un montant unitaire de 670 € HT pour les analyses annuelles de broyat.
    - soit un montant estimé de 645 880 € HT pour 46 mois.

- Pour le lot 6 : la société OLYMPE VALORISATION FISMES (site d'accueil de Fismes) pour :
- un montant unitaire de 60 € HT / tonne acceptée, pour la prestation principale de préparation des bois et livraison chez Saïca,
  - un montant unitaire de 20 € HT / tonne réceptionnée sur la plateforme, pour la prestation d'externalisation,
  - un montant unitaire de 750 € HT pour les analyses annuelles de broyat.
  - soit un montant estimé de 318 200 € HT pour 46 mois.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



**Jocelyne Dogna**

Le Président



**Eric Delhaye**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-62 Contrats d'assurances (VA-22-14B) – Responsabilité civile, protection juridique, dommage aux biens et perte d'exploitation.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Terqnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> RAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORINETTE Monique</p>

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamila MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-62 Contrats d'assurances (VA-22-14B) – Responsabilité civile, protection juridique, dommage aux biens et perte d'exploitation.**

Les contrats d'assurances de Valor'Aisne arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Une consultation a donc été lancée suivant une procédure d'appel d'offres afin de procéder au renouvellement de ces contrats avec publication au BOAMP, JOUE et Xmarches le 11 juillet 2022 et un retour des plis le 19 septembre 2022 – 17h00.

Il était décomposé en 8 lots :

- Lot n° 1 : Assurance de la flotte automobile et assurance auto-collaborateurs.
- Lot n° 2 : Assurance responsabilités civiles (tous sites confondus) + protection juridique + responsabilité civile atteintes à l'environnement.
- Lot n° 3 : Assurance multirisques des bureaux rue Montaigne à Laon.
- Lot n° 4 : Assurance dommages aux biens pour le quai de transfert de Tergnier.
- Lot n° 5 : Assurance dommages aux biens et pertes financières consécutives pour le centre de tri et le quai de transfert d'Urvillers.
- Lot n° 6 : Assurance dommages aux biens et pertes financières consécutives pour le centre de tri et le quai de transfert à Villeneuve-Saint-Germain.
- Lot n° 7 : Assurance dommages aux biens pour la plateforme de compostage à Pommiers.
- Lot n° 8 : Assurance dommages aux biens pour le quai de transfert et la Plateforme de compostage de Laon Faubourg de Leuilly.

Le lot n°1 a pu être attribué par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 7 octobre 2022 au CABINET ADAM DUFOUR/MMA. Monsieur le Président a été autorisé à signer ce marché par délibération en date du 21 octobre 2022.

Aucune offre n'ayant été déposée pour les autres lots, il a été décidé :

- Pour les lots 2 et 3, de lancer une procédure sans mise en concurrence ni publicité conformément à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique.
- Pour les lots relatifs aux dommages aux biens et pertes financières (lots 4 à 8), d'avoir recours à un courtier en assurances (PNAS) afin de diminuer le risque pour le Syndicat de n'être pas assuré au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur l'intégralité de son parc immobilier.

Pour le lot n°2 : Assurance responsabilités civiles (tous sites confondus) + protection juridique + responsabilité civile atteintes à l'environnement, le cahier des charges a été envoyé à PNAS le 24/10/2022 pour une remise des offres le 22/11/2022.

1 offre a été déposée par le groupement PNAS – AREAS DOMMAGES pour un montant estimatif annuel de 17 957.70 € TTC.

Pour le lot n°3 : Assurance multirisques des bureaux rue Montaigne à Laon, le cahier des charges a été envoyé au cabinet DUFOUR le 22/11/2022 pour une remise des offres le 28/11/2022.

1 offre a été déposée par MMA – Agence ADAM-DUFOUR pour un montant estimatif annuel de 1 944.53 € TTC auquel s'ajoute des frais de souscription complémentaire s'élevant à 10.00 €.

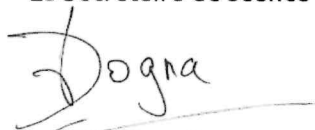
Quant aux autres lots (n°4 à 8), les assureurs rencontrés ont tous opposé un refus (AREAS, AXA). Le courtier mandaté (PNAS / Fontaine) poursuit ses recherches mais le fait de disposer de contrats pour les lots infructueux au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'apparaît pas possible à ce jour : le marché est totalement figé sur le sujet des traitements des déchets.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces du lot 2 avec le groupement PNAS-AREAS DOMMAGES pour une cotisation annuelle estimative de 17 957.70 € TTC et toutes les pièces s'y rapportant.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces du lot 3 avec MMA – Agence ADAM-DUFOUR pour une cotisation annuelle estimative de 1 944.53 € TTC auquel s'ajoute des frais de souscription complémentaire s'élevant à 10.00 € et toutes les pièces s'y rapportant
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits aux comptes 6161 et 6168 du budget de Valor'Aisne pour la durée des contrats.

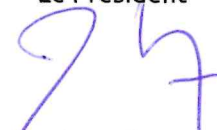
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-63 Avenant n°4 - Marché de conception et de réalisation des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne (20-17).**

### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHTNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-63 Avenant n°4 - Marché de conception et de réalisation des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne (20-17).**

Par notification en date du 22 janvier 2021, Valor'Aisne a confié à la société VAUCHE, pour un montant de 5 259 705 € HT, la conception et la réalisation des travaux de modernisation des 2 centres de tri des collectes sélectives gérés en régie situés à Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain.

Un avenant n°1 a été passé le 26 avril 2021. Celui-ci était sans incidence financière et avait pour propos de modifier le phasage des ordres de service.

Un avenant n°2 a été signé le 07 juillet 2022. Celui-ci avait pour objet la modification de choix techniques prévus initialement dans le marché entraînant un changement de mode de conditionnement de certains déchets et donc l'ajout mais également la suppression de certains éléments du process. Son montant s'élevait à 130 685.00 € HT.

Un avenant n°3 a été signé le 14 novembre 2022. Celui-ci avait pour objet la modification des conditions de paiements des sous-traitants de la société VAUCHE, en fonction du niveau d'avancement de leurs travaux, sans tenir compte du passage en MSI de sites. Il était sans incidence financière.

L'avenant n°4 a le même objet, pour des sous-traitants qui ne remplissaient pas les conditions requises pour prétendre à faire partie de l'avenant n°3. Les prestations attendues ayant maintenant été réalisées, il est possible de modifier les conditions de paiement tel qu'exposé ci-après.

L'article 4.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières indique :

- Echancier de paiement
  - o Pour les prestations de conception-réalisation relatives au site d'Urvillers

Les paiements seront effectués sur la base de situations contradictoires d'avancement mensuel, selon les conditions suivantes :

<b>Etapas</b>	<b>Echéancier de paiement</b>
Etape A1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 % du montant selon avancement, remise et validation des documents demandés.</li> </ul>
Etape A2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 70 % à l'avancement mensuel des travaux jusqu'au CAT,</li> <li>▪ 75 % après levée de réserves du CAT,</li> <li>▪ 85 % au passage en mise en service industriel (MSI),</li> <li>▪ 95 % à la réception,</li> <li>▪ 100 % à la levée de toutes les réserves et remise des DOE.</li> </ul>
Etape A3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 % au passage en mise en service industriel (MSI).</li> </ul>
Etape A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 % au Constat d'Atteinte des Performances Garanties.</li> </ul>

Il convient de modifier cet échéancier afin que le paiement des travaux effectués par les entreprises citées ci-après puisse être mandaté au regard de leur avancement.

Les sous-traitants concernés sont :

ENTREPRISES SOUS TRAITANTES	PRESTATIONS	MONTANT TOTAL	MONTANT PAYE	RESTE A PAYER	% total pouvant être payé	MONTANT A LIQUIDER
GARDNER DENVER	Fourniture et mise en service d'un système de production d'air comprimé Urvillers	182 000.00 € HT	127 400.05 € HT	54 599.95 € HT	90 %	36 400.00 € HT
DELAUNAY SAS	Fourniture, installation et modification de cabines de tri des unités de tri automatisé.... Urvillers et Villeneuve Saint Germain	49 490.00 € HT	44 541.00 € HT	4 949.00 € HT	100 %	4 949.00 € HT
CATTINAIR	Fourniture, installation et modification du système de dépoussiérage... Urvillers	119 000.00 € HT	107 100.00 € HT	11 900.00 € HT	100%	11 900.00 € HT
ACTEMIUM	Fourniture, raccordement et mise en service de l'installation électrique.... Villeneuve Saint Germain	140 000.00 € HT	116 000.00 € HT	14 000.00 € HT	100 %	14 000.00 € HT
<b>TOTAL A LIQUIDER A LA SIGNATURE DE L'AVENANT</b>						<b>67 249.00 € HT</b>

Pour les sous-traitants qui ne sont pas payés à hauteur de 100%, les conditions financières décrites ci-dessus demeurent valables, à savoir :

- 85 % au passage en mise en service industriel (MSI),
- 95 % à la réception,
- 100 % à la levée de toutes les réserves et remise des DOE.

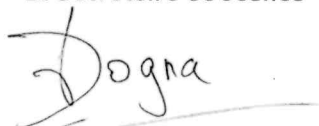
A noter, le présent avenant ne modifie pas le montant total des prestations.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché 20-17 relatif à la conception et à la réalisation des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne, pour passage en extension des consignes de tri.

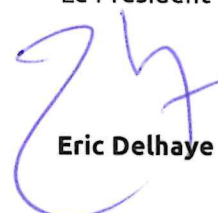
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

### **2022-64 Autorisation au Président de signer le contrat 2022 relatif à la filière REP des Lampes et Néons.**

### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissois Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamila MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-64 Autorisation au Président de signer le contrat 2022 relatif à la filière REP des Lampes et Néons.**

Depuis 2017, Valor'Aisne assure le traitement des déchets de déchetteries. Dans ce cadre, la gestion des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) a également été prise en charge par le Syndicat Départemental.

S'agissant de la filière des Lampes et Néons, la convention actuelle a été signée par Valor'Aisne pour la période 2021-2026, du fait de la prolongation d'agrément de l'Eco-Organisme EcoSystem et du coordonnateur Ocad3e, avec l'ancien cahier des charges datant de 2015.

Depuis lors, un nouvel agrément ministériel a été accordé à EcoSystem le 22 décembre 2021, modifié le 4 mars 2022, sur la base d'un nouveau cahier des charges national (2021), pour la période 2022-2027. Et suite à une nouvelle organisation de la filière Lampes et Néons, le coordonnateur Ocad3e (agrée en date du 15 juin 2022 pour un rôle de coordination des Eco-Organismes uniquement) cesse d'être l'interlocuteur administratif et financier des collectivités à compter du 30 juin 2022.

La convention en place avec Ocad3e devient alors caduque au 30 juin 2022 (résiliation de plein droit selon les termes de la convention), et un acte constatant la cessation de la convention DEEE avec Ocad3e est proposée par le coordonnateur pour clarifier la situation contractuelle. **Cf. PJ.**

Cet acte entérine la fin de la relation contractuelle directe entre Valor'Aisne et Ocad3e au 30 juin 2022.

En parallèle, un nouveau contrat-type est à signer directement avec l'Eco-Organisme référent Ecosystem (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022). **Ledit contrat est joint au présent dossier.** Il définit les modalités administratives, opérationnelles et financières pour assurer la continuité de la filière REP des Lampes/Néons, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2027.

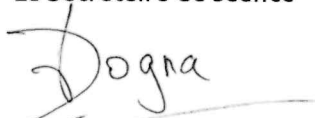
La gestion opérationnelle et l'organisation de la filière prévue dans la nouvelle convention permettent d'assurer la continuité des modalités techniques et administratives existantes dans la dernière convention.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'acte de cessation de la convention Lampes et Néons (version 2021) avec l'Ocad3e pour y mettre fin au 30 juin 2022,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat-type (version 2022) relatif à la filière des Lampes et Néons, avec l'Eco-Organisme Ecosystem, pour la période du 01 juillet 2022 au 31 décembre 2027, et pour tous les points d'enlèvements des collectivités adhérentes ; ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires pour la signature desdits documents par voie électronique si besoin.


Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye



/ Direction générale déléguée Réseaux, Services et Mobilité-Transports

/ Direction Déchets ménagers

## Coopération entre pouvoirs adjudicateurs

Référence<sup>1</sup> n°

2	3	D	M	0	1	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---

Passé selon la procédure suivante : sans publicité ni mise en concurrence préalables (article L.2511-6 du code de la commande publique)

Objet :  
Coopération entre VALOR' AISNE et la MEL portant sur le  
tri d'une partie des déchets recyclables



<sup>1</sup> L'original du présent document est conservé dans les services de la Métropole européenne de Lille

Article 1 - Identification des parties .....	3
1.1 - Métropole européenne de Lille .....	3
1.2 - Syndicat Valor'Aisne .....	3
Article 2 - Contexte.....	3
Article 3 - Objet de la coopération .....	4
Article 4 - Modalités de la coopération.....	4
Article 5 - Répartition de la prise en charge financière.....	4
Article 6 - Modalités de règlement .....	5
Article 7 - Responsabilité des parties .....	5
Article 8 - Durée de la coopération et résiliation .....	5
Article 9 - Modification de la convention.....	5
Article 10 - Règlement des litiges.....	5
Article 11 - Signatures .....	6



## Article 1 - Identification des parties

---

### 1.1 - Métropole européenne de Lille

---

Métropole Européenne de Lille, direction Déchets ménagers, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59 040 Lille cedex, SIRET n° 200 093 201 00081,

Représentée par son président, M. Damien CASTELAIN, dûment habilité par la délibération du Bureau de la Métropole n° 22-B-0451 en date du 7 octobre 2022,

ci-après désignée la MEL.

### 1.2 - Syndicat Valor'Aisne

---

Valor'Aisne, syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, 3 rue Montaigne 02000 LAON, SIRET n° 25020879000098,

Représenté par son Président, M. Eric DELHAYE, dûment habilité par la délibération du Conseil Syndical en date du 16 Décembre 2022,

ci-après désigné VALOR' AISNE.

## Article 2 - Contexte

---

VALOR' AISNE, syndicat en charge du traitement des déchets recyclables de la quasi-totalité du département de l'Aisne (96 % de sa population), dispose de deux centres de tri dédiés aux emballages ménagers et aux papiers graphiques situés à Urvillers (capacité 28.000 tonnes/an) et à Villeneuve-Saint-Germain (capacité 6.000 tonnes/an).

Actuellement, le site d'Urvillers rencontre des difficultés entravant fortement sa capacité à trier les déchets recyclables. Ces désordres sont liés, d'une part, à des performances insuffisantes suite aux travaux de modernisation du site pour l'extension des consignes de tri (ECT) et, d'autre part, à des pannes majeures. Par ailleurs, suite à l'incendie du centre de tri de Charleville-Mézières fin juillet 2022, entraînant sa destruction complète, il existe une tension générale sur l'ensemble des sites de proximité.

En conséquence, VALOR' AISNE se retrouve dans l'incapacité de traiter (ou de faire traiter à proximité) une partie de son gisement entre octobre 2022 et avril 2023 et sollicite l'accord de la MEL d'utiliser un de ses centres de tri pour traiter une partie de ses déchets recyclables estimés sur cette période à 1.500 tonnes.

De son côté, la MEL assure également une mission de service public qui est celle du tri préalable à l'élimination et au recyclage des déchets sur son territoire.

Les parties ont des objectifs communs dans le champ du traitement des déchets et ont donc souhaité unir leurs efforts pour la réalisation de cette coopération. Elles ont décidé de recourir au dispositif prévu par l'article L.2511-6 du code de la commande publique permettant la conclusion d'une « coopération public-public ».

### Article 3 - Objet de la coopération

---

L'objet de la coopération est de permettre à VALOR' AISNE de transférer une partie de ses déchets recyclables au centre de tri de Lille-Loos. VALOR' AISNE assure le transport des déchets et récupère les refus de tri et éventuellement les balles valorisées qui ne pourraient pas être reprises directement par ses repreneurs sur le site de Lille-Loos.

### Article 4 - Modalités de la coopération

---

Le présent document définit et organise, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, les relations entre les parties pour le transfert d'une partie des déchets recyclables de VALOR' AISNE au centre de tri de Lille-Loos dans le cadre d'une coopération entre pouvoirs adjudicateurs

Les modalités de la coopération sont les suivantes :

- **pour VALOR' AISNE :**
  - mobilisation de personnels et de moyens techniques en vue du transfert des déchets recyclables ;
  - mobilisation de personnels et de moyens techniques en vue de la récupération des refus de tri et éventuellement des balles issues du process ;
  - règlement du coût de la prestation de tri des déchets.
  
- **pour la MEL :**
  - mobilisation du centre de tri de Lille-Loos (personnels et moyens techniques) en vue du tri des déchets recyclables dans le respect de la réglementation en vigueur et des standards des filières REP papiers graphiques et emballages.
  - pesées des déchets avec édition des bons de pesées. Les bons de pesées remis au chauffeur font foi pour le paiement de la facture.

Il est précisé que le centre de tri de Lille-Loos ne trie pas en extension des consignes de tri (ECT).

Il est précisé que VALOR' AISNE doit prévenir a minima dix jours à l'avance la MEL pour indiquer les dates de ses apports et les quantités estimées.

### Article 5 - Répartition de la prise en charge financière

---

Les prestations sont rémunérées sur la base du prix suivant :

Désignation du prix	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
Prix à la tonne de déchets recyclable entrante	165	5,5 %	174.08

## **Article 6 - Modalités de règlement**

---

A terme échu, la MEL émettra des factures mensuelles, sur la base des relevés de pont-basculé entrant en centre de tri. Ces titres de recette seront dématérialisés et déposés sur le portail Chorus.

## **Article 7 - Responsabilité des parties**

---

Chaque partie est seule responsable de la bonne exécution des obligations lui incombant en vertu des stipulations de la présente convention.

## **Article 8 - Durée de la coopération et résiliation**

---

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification pour une durée de six mois.

Chaque partie peut mettre fin à la présente coopération à chaque échéance mensuelle par lettre recommandée avec accusé de réception et ce moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

## **Article 9 - Modification de la convention**

---

Toute modification aux stipulations du présent document fait l'objet d'un avenant signé par les parties.

## **Article 10 - Règlement des litiges**

---

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différent relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention. Elles disposeront d'un délai de trois mois à compter de la réception du premier courrier de l'une des parties faisant part de son désaccord à l'autre partie pour aboutir à une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, les litiges relèvent de la compétence du tribunal administratif de Lille.



## Article 11 - Signatures

---

A Lille  
Le 30/01/2023

Pour le Président de la Métropole européenne  
de Lille  
Le Vice-président

Régis CAUCHE

*Signature*



A Laon

Le 10/01/23

Pour le syndicat Valor'Aisne  
Le Président

Eric DELHAYE

*Signature*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-65 Coopération « public-public » entre Valor'Aisne et la Métropole Européenne de Lille (MEL).**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZELICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamilia MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-65 Coopération « public-public » entre Valor'Aisne et la Métropole Européenne de Lille (MEL).**

Durant la mise à l'arrêt des deux centres de tri pour modernisation, Valor'Aisne a fait appel à des centres externes pour trier tout ou une partie de la collecte sélective de ses adhérents. Il peut également arriver que Valor'Aisne ait besoin de faire appel à ces capacités de tri externe de façon ponctuelle, en cas de problème technique important, par exemple. En effet, les capacités de stockage de Valor'Aisne sont limitées, et les arrêtés préfectoraux au titre des ICPE sont contraignants à ce niveau.

Triselec est la Société Publique Locale dont le capital est détenu par la MEL et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il s'avère que Triselec dispose de capacités de tri sur son centre de Lille, dont pourrait avoir besoin Valor'Aisne. Cependant, cette SPL ne peut accepter que des déchets provenant de ses deux actionnaires, dont fait partie la MEL.

Il est par contre possible pour Valor'Aisne de conventionner avec la MEL, via une coopération « public-public », afin que les déchets de Valor'Aisne soient acceptés par Triselec, comme s'ils provenaient de la MEL.

Les collectivités conviendraient d'utiliser le dispositif prévu par l'article L.2511-6 du code de la commande publique, et qui permet la conclusion d'un marché dit de coopération « public-public ».

Le coût du tri serait re-facturé par la MEL à Valor'Aisne, au prix d'équilibre de la prestation, fixé à 165€ HT la tonne, Valor'Aisne faisant son affaire de la reprise et du traitement des refus de tri, et de la commercialisation des matériaux triés.

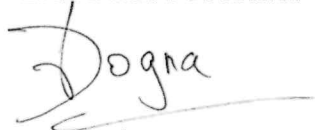
La coopération pourra courir entre Janvier et Mars 2023, date à partir de laquelle les centres de tri de Triselec seront saturés, du fait des travaux successifs de modernisation en vue du passage en extension de consignes de tri.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Président à établir la convention de coopération public-public à intervenir avec la MEL et tous les documents s'y rapportant.

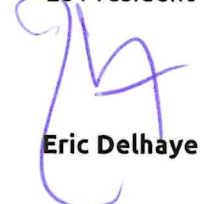
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

### **2022-66 Vente des aciers issus des travaux de modernisation des lignes de tri des sites d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRÈRE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b><u>Laonnois (Sirtom)</u></b>  <b>Titulaires</b>  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>  ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD  Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b><u>Pays de la Serre (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b>  BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b><u>Des Trois Rivières (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b><u>Val de l'Aisne (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b><u>Val de l'Oise (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b><u>Du Saint-Quentinois (CA)</u></b>  <b>Titulaires</b>  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,  BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,  MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain,  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE  Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD  Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b><u>GrandSoissons Agglomération</u></b>  <b>Titulaires</b>  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT  Alain</p>
<p><b><u>Thiérache du Centre (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>  CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b><u>Retz en Valois (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>  BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b><u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b><u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u></b>  <b>Titulaire</b>  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>  LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamila MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.

## **2022-66 Vente des aciers issus des travaux de modernisation des lignes de tri des sites d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain.**

Les centres de tri d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain ont été modernisés en 2021 et 2022. De nombreuses machines ont fait l'objet de remises en état et/ou modifications, des machines neuves ont été installées, et certaines machines, parties de machines, certains éléments de structure, de protection ou d'habillage ont été démontés.

Un certain nombre d'éléments métalliques ont été volontairement conservés sur place (non évacués en benne « ferrailles » durant les chantiers) car pouvaient potentiellement être nécessaires à terme, ou utilisés à d'autres fins.

Un tri des matériaux a été effectué, et les éléments finalement non utilisés doivent être évacués pour recyclage, et donc revendus, au bénéfice du Syndicat.

Une mise en concurrence a été réalisée dans les conditions suivantes :

- Mode de consultation : demandes de prix en direct, avec visite sur site ou envoi de photos
- Comparaison avec les prix de reprises « déchetteries » (SNH, Suez, Derichebourg, DRM)
- Critère d'attribution : 100% prix net (prix de reprise avec déduction des coûts éventuels de mise à disposition de bennes ou frais spécifiques)
- Entreprises consultées en direct : Sito, Haurec, Galloo, Maillard
- Date de consultation pour le site d'Urvillers : 21/09/22 ; pour le site de VSG : 14/11/22
- Date de remise des offres pour le site d'Urvillers : 15/10/22 ; pour le site de VSG : 05/12/22
- Une mise en concurrence a été réalisée, et les plus-disant ayant été retenus, les recettes ci-dessous sont attendues :

Les recettes attendues sont :

Provenance	Type	Repreneur	Prix (€/T)	révision de prix	Qté (T)	exact ?	prix total	
Urvillers	Elements de Charpente	Sito	350	prix ferme	3,92	oui	1372	
Urvillers	Tôle et ferrailles	Haurec	315	prix Octobre 2022 - indexation mercuriale	15,74	oui	4958,1	
VSG	Elements de Charpente	Sito	350	prix ferme	3	estimation	1050	
VSG	Tôle et ferrailles	consultation en cours	200	à définir	10	estimation	2000	
TOTAL								9 380,10 €

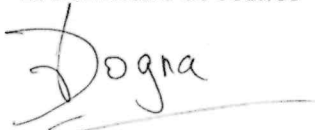
Certains prix seront révisés en fonction de la méthode définie, et les poids précis sont susceptibles d'être légèrement différents de l'estimation.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Président à émettre les titres de recette correspondants à destination des entreprises concernées.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2022

Date de convocation	16/12/22
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre à dix heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Madame Jocelyne DOGNA est élue secrétaire de séance.**

**2022-67 Délibération relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Versement en deux fois annuellement du complément indemnitare (CIA).**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>Des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUAIS Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissois Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORIETTE Monique</p>

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Anne MARICOT, Monsieur Dominique CANTOT, Madame Lisiane DESCAMPS, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Marc Weber, Madame Djamila MAILLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur François DROUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bruno DECARSIN.



**2022-67 Délibération relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Versement en deux fois annuellement du complément indemnitaire (CIA).**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**Vu** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

Monsieur le Président rappelle que le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du personnel de Valor'Aisne a été mis en place par la délibération n° 2021-25 du 25 juin 2021.

La part variable du RIFSEEP, le complément indemnitaire annuel (CIA), peut être versée selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent en une ou deux fois par an.

Par délibération 2025-21 du 25 juin 2021, Valor'Aisne a décidé de verser le CIA en une fois apprécié au moment de l'entretien professionnel annuel selon les critères définis par la délibération susvisée et validée en comité technique le 11 juin 2021.

Au cours de l'année 2022, les agents œuvrant sur les unités de tri, sur la base du volontariat, ont travaillé les samedis pour résorber le surcroît d'activité en centre de tri.

Afin de pouvoir valoriser leur engagement mais également permettre de susciter l'intérêt des agents à travailler les samedis, Monsieur le Président propose que la part du CIA soit versée en deux fois.

Ainsi, la deuxième fraction versée en décembre (la première étant versée en juin) permettra, sur la base d'une évaluation des samedis réellement travaillés, de rétribuer les agents concernés pour la période de juillet à novembre sur la base d'un montant de 30 euros/samedi travaillé.

Pour les samedis travaillés en 2022, il est proposé qu'une part soit versée en décembre 2022 et le complément versé à l'issue des entretiens professionnels au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Monsieur le Président souhaite généraliser ce type de versement, dans les conditions définies ci-dessus, au-delà de l'année 2022.

### **Article 1 : Bénéficiaires**

Cadres d'emplois : Agents de maîtrise, Adjointes techniques titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.

### **Article 2 : Parts et plafonds**

Conditions d'attribution et plafonds afférents aux groupes de fonction concernés :

GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE
<b>Adjointes techniques, Agents de Maitrise</b>	
G1	1260 €
G2	1200 €

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

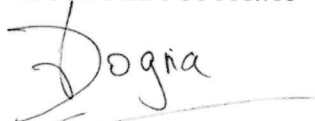
Cette délibération complète la délibération n° 2025-21 du 25 juin 2021.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **Instaure** le versement du CIA en deux parts dans les limites fixées par les textes de référence et des crédits calculés et inscrits chaque année au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Laon, le 23 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Jocelyne Dogna

Le Président



Eric Delhaye



## **ENGAGEMENT PARTENARIAL**

Entre

le

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE - VALOR' AISNE**

la

**PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE L' AISNE**

et la

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Valor'Aisne, Madame la Payeuse Départementale de l'Aisne et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers ainsi que le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services.

Les relations entretenues par les trois partenaires ont déjà permis le développement de la dématérialisation, qui se concrétisera par la mise en place du PES marchés dès janvier 2023.

Ils conviennent aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en contractualisant autour de plusieurs actions fortes dans un contexte de mise en place prochaine du référentiel budgétaire et comptable M57.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles afin de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.


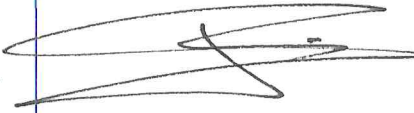
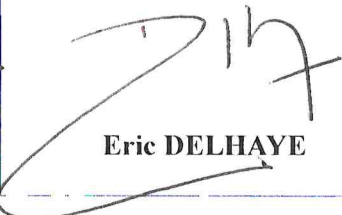
La finalité de ce partenariat est également de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris sur la phase contentieuse, et travailler concomitamment sur certaines chaînes de dépenses.

Ce document, établi en trois exemplaires, fixe les grandes lignes du partenariat pour une durée de 3 ans (2023-2025), ainsi que les engagements réciproques des signataires autour de 5 axes majeurs, qui sont :

- Axe 1 : développer les échanges entre l'ordonnateur et le comptable
- Axe 2 : accompagner la dématérialisation
- Axe 3 : optimiser la chaîne de la recette
- Axe 4 : utiliser toutes les fonctionnalités du référentiel M57
- Axe 5 : Optimiser le processus de la dépense

Signé en trois exemplaires à Laon, le 02.01.2023

<p><b>Le Directeur Départemental des Finances publiques de l'Aisne,</b></p>  <p><b>David GUERMONPREZ</b></p>	<p><b>La Payeuse départementale</b></p>  <p><b>Jacqueline JEANNIN</b></p>	<p><b>Le Président de Valor'Aisne,</b></p>  <p><b>Eric DELHAYE</b></p>
---	---	---

## **PRESENTATION DES ACTIONS RETENUES**

### **AXE 1 : DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ORDONNATEUR - COMPTABLE**

Action n°1.1 : Organiser des réunions de travail périodiques

### **AXE 2 : ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION**

Action n°2.1 : Mise en place du PES MARCHE

### **AXE 3 : OPTIMISER LA CHAÎNE DE LA RECETTE**

Action n°3.1 : Formaliser les échanges d'informations sur les créances

Action n°3.1 : Assurer la qualité des titres de recette exécutoires

### **AXE 4 : UTILISER TOUTES LES FONCTIONNALITÉS DU RÉFÉRENTIEL M57**

Action n°4.1 : Mettre en œuvre des travaux associés au passage anticipé au nouveau référentiel

### **AXE 5 : OPTIMISER LE PROCESSUS DE LA DÉPENSE**

Action n°5.1 : Mettre en œuvre une convention allégée de partenariat sur un ou plusieurs axes de la dépense, à définir conjointement

## **AXE 1 : DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ORDONNATEUR - COMPTABLE**

### **Action n°1.1 : Organiser des échanges en immersion**

#### **Situation existante :**

Les échanges entre les services sont classiques : les outils, règles et organisation des partenaires restent opaques. Chaque partenaire reste centré sur ses propres contraintes. Des obstacles demeurent, nuisant parfois à des relations efficaces.

#### **Objectifs attendus :**

- \* Consolider la coopération entre les services ;
- \* Approfondir la connaissance mutuelle des agents et les contraintes techniques et organisationnelles de l'autre partenaire ;
- \* Optimiser les échanges et la circulation de l'information ;
- \* Échanger plus efficacement sur des thèmes définis à l'avance en fonction des enjeux du moment
- \* Anticiper les mesures pour maintenir une bonne qualité de service.

#### **Démarche – Méthodologie :**

Le service des finances de Valor'Aisne et les services de la Paierie départementale de l'Aisne programment des visites et échanges sur place pour résoudre les problématiques métiers. Les pistes d'améliorations attendues de chaque partenaire sont présentées, pour permettre de réfléchir à des pratiques mutualisées.

#### **Engagement de l'ordonnateur public :**

- \* Transmettre l'organigramme actualisé de ses services ;
- \* Proposer a minima un thème de travail par an ;
- \* Permettre aux agents concernés de rencontrer en présentiel les spécialistes de l'ordonnateur ;
- \* Participer systématiquement à la rédaction du compte rendu de chaque réunion, qui sera cosigné ;
- \* Appliquer les options retenues lors des discussions ;
- \* Concertation en amont avec l'ordonnateur pour limiter les rejets.

#### **Engagement de Valor Aisne :**

- \* Transmettre l'organigramme actualisé des services administratifs ;
- \* Proposer a minima un thème de travail par an ;
- \* Permettre aux agents concernés de rencontrer en présentiel les spécialistes du comptable ;
- \* Participer systématiquement à la rédaction du compte rendu de chaque réunion, qui sera cosigné ;
- \* Appliquer les options retenues lors des discussions.

#### **Calendrier d'exécution :**

Deux réunions de travail par an seront programmées : l'une au cours du 1er semestre, l'autre au cours du dernier trimestre.

**Indicateur de suivi :** comptes rendus ou relevés de décisions

## **1. AXE 2 : ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION**

### Action n°2.1 : Mise en place du PES MARCHE

#### **Situation existante :**

La prise en charge de marchés et leur suivi sont exécutés par chaque partenaire dans le cadre des dispositions réglementaires applicables. Les agents de Valor Aisne rédigent le certificat d'acompte, liquident manuellement les droits, après vérification des pièces, puis la paierie procède au contrôle exhaustif de chaque mandat de marché, et intègre manuellement les fiches, ainsi que les révisions.

#### **Objectifs attendus :**

- \* Mieux coordonner les contrôles sur l'ensemble de la procédure de marché, de la mise en œuvre de l'appel d'offre à la création de la fiche marché, du premier au dernier mandat ;
- \* Évaluer et fiabiliser les procédures de l'ordonnateur et du comptable afin de limiter les doublons inutiles et se reconcentrer sur les enjeux et les risques ;
- \* Permettre un allègement des procédures, par l'instauration d'un contrôle efficace et ciblé ;
- \* Optimiser le délai global de paiement des factures et réduire le taux de rejets.

#### **Démarche – Méthodologie :**

Le PES MARCHE est une fonctionnalité de dématérialisation normée, qui permet de communiquer dans un langage commun. En remplissant correctement la fiche initiale, à partir des pièces utiles au comptable, le but est de ne joindre que les pièces nécessaires à l'analyse. La facilité de relecture est un gage d'amélioration du temps de traitement par le service de contrôle de la dépense.

#### **Engagement du comptable public :**

- \* Participer à la mise en place de la procédure de création de la fiche marché par l'ordonnateur ;
- \* Fournir toute information comptable ou non visant à apporter une amélioration du processus ;
- \* Mettre en œuvre les recommandations préconisées ;
- \* Produire trimestriellement les statistiques du délai global de paiement à l'ordonnateur.

#### **Engagement de Valor'Aisne :**

- \* Mettre en place une procédure de création de la fiche marché dans l'applicatif ;
- \* Assurer ses propres contrôles en mobilisant les agents chargés de la Commande Publique ;
- \* Faciliter la bonne lecture des pièces jointes ;
- \* Fournir toute information à portée financière utile à la lecture de la fiche.

**Indicateur de suivi :** délai de paiement, taux de rejet\*

(\*) cf point 1.1

## **AXE 3 : OPTIMISER LA CHAÎNE DE LA RECETTE**

### Action n°3.1 : Formaliser des échanges d'informations sur les créances

#### **Situation existante :**

Les créances émises au profit de la collectivité sont constatées par un titre qui matérialise ses droits. Il peut prendre plusieurs formes, mais en règle générale, il s'agit d'un acte émis et rendu exécutoire par Monsieur le Président, en sa qualité d'Ordonnateur, qui prend la forme d'un titre de recette.

- Le titre est exécutoire de plein droit ;
- Il sert de support juridique et comptable aux actions menées par le comptable, seul habilité à recouvrer les créances (article 60 de la loi de finances de 1963 - article L1617-5 du CGCT).

Pour exercer sa mission, le comptable doit bénéficier :

- ✓ D'une autorisation permanente et générale d'effectuer les actes de poursuite pour l'ensemble des débiteurs à l'exception des collectivités territoriales et établissements publics (cf. paragraphe 2.3) ;
- ✓ Pour le recouvrement des créances de faible montant, d'une dispense d'effectuer des actes de poursuites avec frais pour présentation en non-valeur ;
- ✓ Pour les autres créances, de la possibilité, après avoir épuisé les moyens de poursuite mis à sa disposition, de présenter en non-valeur.

#### **Objectifs attendus :**

- \* Établir un canal permettant la concertation en matière de recettes ;
- \* Organiser des rencontres à minima annuelles entre les personnes en charge du recouvrement et les agents du service financier de Valor'Aisne ;
- \* Assurer une information exhaustive sur les créances contestées et l'état d'avancement des procédures en cours ;
- \* Sécuriser le recouvrement défensif (gestion des contestations administratives et judiciaires, amiables et contentieuses) ;
- \* Garantir la préservation des droits de Valor'Aisne sur ses débiteurs publics.

#### **Démarche – Méthodologie :**

Le service financier de Valor'Aisne et la paierie départementale de l'Aisne programment des visites et échanges sur place pour permettre aux agents de débattre sur les méthodes les plus adaptées permettant une fluidité de la communication de l'information.

Une fiche de procédure est élaborée pour définir le calendrier de rappel par l'ordonnateur et par la paierie des créances dues par les débiteurs publics.

#### **Engagement du comptable public :**

- \* Mettre en place une procédure concertée de recouvrement des titres émis à l'encontre des débiteurs publics
- \* Transmettre 2 fois par an la liste des créances non recouvrées
- \* Actualiser les tiers des informations délivrées par l'ordonnateur
- \* Effectuer les relances auprès des débiteurs publics conformément à la fiche de procédure établie de concert avec Valor'Aisne



### **Engagement de Valor'Aisne :**

- \* Mettre en place une procédure concertée de recouvrement des titres émis à l'encontre des débiteurs publics
- \* Informer au fil de l'eau le comptable des changements survenus aux débiteurs publics et privés,
- \* Communiquer au service du recouvrement sur toute information relative au débiteur ou à la créance : contentieux, mises à jour d'adresses, recours gracieux présenté par le redevable, tiers solidaires, etc., puis adresser copie des réponses au contentieux

Les services de Valor'Aisne informent le comptable public, dans les plus brefs délais, de toute contestation du titre ou réclamation du redevable.

Indicateur : transmission mensuelle du tableau de suivi des créances collectivités locales

## Action n°3.2 : Assurer la qualité des titres de recette exécutoires

### **Situation existante :**

Les titres de recettes doivent être émis conformément aux instructions comptables, à savoir :

- Indication précise de la nature de la créance ;
- Référence aux textes, à l'objet ou au fait générateur sur lesquels est fondée l'existence de la créance ;
- Imputation budgétaire et comptable ;
- Bases de liquidation de la créance de manière à permettre au destinataire du titre d'exercer ses droits ;
- Montant de la somme à recouvrer avec distinction de la TVA en cas d'assujettissement ;
- Désignation précise et complète du débiteur ;
- Date à laquelle le titre est émis et rendu exécutoire ;
- Références obligatoires au Livre des Procédures Fiscales (LPF) et au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Indications relatives aux modalités de règlement et aux délais et voies de recours.

Il appartient à la collectivité de s'assurer de la qualité de l'émission des titres de recettes, notamment par une identification précise du débiteur, afin de faciliter le regroupement des titres pour un même débiteur.

Ainsi, la gestion de la base de données relative aux tiers devra permettre de référencer chacun d'eux de manière unique grâce à l'attribution d'une référence stable (par exemple, SIRET pour les personnes morales).

### **Objectifs attendus :**

- \* Émission des titres de manière régulière ;
- \* Établissement d'une base tiers fiable ;
- \* Encaissement quotidien des recettes et émargement sur le budget de Valor'Aisne ;
- \* Amélioration du taux de recouvrement.

### **Démarche – Méthodologie :**

Le service financier de Valor'Aisne et la paierie départementale de l'Aisne établissent conjointement une fiche de procédure pour normer l'enregistrement d'un nouveau tiers et rappeler les pièces utiles à sa prise en charge.

Les anomalies de tiers constatées sont rectifiées manuellement chez les partenaires.

### **Engagement du comptable public :**

- \* Encaisser et émarger quotidiennement les recettes perçues par Valor Aisne (virements, chèques...) ;
- \* Mettre en place une procédure concertée de création de tiers fiables ;
- \* Exercer toutes diligences à l'encontre des débiteurs compte tenu des informations dont il dispose ;
- \* Organiser la recherche de renseignements : adresse, employeur, comptes bancaires, etc. ;
- \* Corriger les changements signalés par Valor'Aisne ;
- \* Adresser à Valor Aisne la statistique de fiabilisation des tiers, 1 fois par an ;

\* Accompagner et conseiller Valor'Aisne dans la mise en œuvre de moyens de paiement dématérialisés.

**Engagement de Valor Aisne :**

- \* Mettre en place une procédure concertée de création de tiers fiables
- \* Informer au fil de l'eau le comptable des changements survenus aux débiteurs publics et privés,
- \* Contrôler et le cas échéant corriger les anomalies signalées par le service du recouvrement de la paierie

**Indicateur de suivi :** Mise en place de la fiche de procédure.

## **AXE 4 : UTILISER TOUTES LES FONCTIONNALITÉS DU RÉFÉRENTIEL M57**

### Action n°4.1 : Mettre en œuvre des travaux associés au passage anticipé au nouveau référentiel

#### **Situation existante :**

Le Syndicat Mixte, Valor'Aisne s'est porté volontaire pour appliquer le référentiel M57 de façon anticipée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avant sa généralisation à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs concernés.

Cette adoption volontaire nécessite l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) permettant de tirer bénéfice de toutes les potentialités offertes par la M57 et notamment celle relative à la gestion pluriannuelle des crédits.

#### **Objectifs attendus :**

- \* Fiabiliser le processus de rattachement des charges et des produits et restes à réaliser ;
- \* Conforter la mise en œuvre des opérations de fin d'exercice et de provision ;
- \* Fiabiliser le processus de pointage du compte de gestion ;
- \* S'attacher à satisfaire aux critères de mesure de la qualité comptable.

#### **Démarche – Méthodologie :**

Anticiper les innovations.

Principes Budgétaires : gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité des crédits, gestion des dépenses imprévues.

Principes Comptables : traitement comptable des immobilisations et des amortissements (règle du prorata temporis), provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et d'une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif), suppression de la notion de charges et produits exceptionnels, suivi individualisé des subventions d'investissement versées

Arrêter un calendrier formalisant les dates de transmission des opérations de fin de gestion défini de manière conjointe.

#### **Engagement du comptable public :**

- \* Travailler conjointement avec l'ordonnateur à la réunion des conditions lié à la M57 ;
- \* Assister l'ordonnateur dans son travail de consolidation de la qualité comptable et satisfaire aux critères qui lui sont propres ;
- \* Transmettre toute la documentation utile à la rédaction d'un règlement budgétaire et financier ;
- \* Consolider son suivi du patrimoine comptable ;
- \* Apporter son soutien technique sur les opérations dites complexes ;
- \* Assister l'ordonnateur dans ses travaux liés à la mise en application de la M57.

#### **Engagement de Valor Aisne :**

- \* Travailler conjointement avec le comptable public à la réunion des conditions liées au passage anticipé à la nomenclature M57 ;
- \* Faire en sorte de limiter les anomalies qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs de qualité comptable et traiter avec réactivité les éventuelles anomalies résiduelles ;
- \* Transmettre au comptable le plus en amont possible par rapport à la fin de l'exercice l'état des éléments à sortir de l'actif et de façon plus générale les opérations d'ordre, notamment les amortissements ;
- \* Voter un règlement budgétaire et financier avant le vote du Budget Primitif 2023 permettant l'application de la M57.

**Indicateur de suivi** : Application de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et suivi de la mise à jour de l'actif

## **AXE 5 : OPTIMISER LE PROCESSUS DE LA DÉPENSE**

Action n5.1 : Mettre en œuvre une convention allégée de partenariat sur un ou plusieurs axes de la dépense, à définir conjointement

### **Situation existante :**

La plupart des dépenses du Syndicat Mixte, Valor'Aisne relèvent du Code de la Commande Publique. La réflexion autour des procédures mises en place pour le bon fonctionnement des mandatements, pourrait faire progresser la collectivité et fluidifier les paiements.

### **Objectifs attendus :**

- \* Fiabiliser le processus de la dépense ;
- \* Améliorer la prise en charge au niveau de la paierie ;
- \* Raccourcir les délais de paiement.

### **Démarche – Méthodologie :**

Réflexion sur les axes de dépense présentant des enjeux, ou une sensibilité particulière, pour proposer un diagnostic à réaliser par la DDFIP02, d'une ou plusieurs chaînes de la dépense.

### **Engagement du comptable public :**

- \* Travailler conjointement avec l'ordonnateur à l'organisation de la justification des dépenses
- \* Assister l'ordonnateur dans son travail de consolidation de la qualité comptable et satisfaire aux critères qui lui sont propres
- \* Apporter son soutien technique sur les opérations dites complexes
- \* Prendre en charge dans un délai restreint, pour satisfaire les fournisseurs

### **Engagement de Valor Aisne :**

- \* Travailler conjointement avec le comptable public à la justification des dépenses
- \* Faire en sorte de limiter les anomalies qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs de qualité comptable et traiter avec réactivité les éventuelles anomalies résiduelles
- \* Emettre les mandats de paiement dans un délai restreint, pour satisfaire les fournisseurs

**Indicateur de suivi :** signature d'une convention allégée en partenariat sur une chaîne de dépense

## MODALITÉS DE LA CONVENTION

Un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention sera effectué à l'issue d'une rencontre entre l'ordonnateur et/ou ses services, le comptable public et les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

A l'occasion de cette rencontre, les partenaires pourront décider de compléter ou modifier certaines actions prévues au sein du document.

\*\*\*\*\*

### ANNEXE seuils de poursuite

La politique générale de recouvrement, convenue entre l'ordonnateur et le comptable, doit être la plus efficace possible. Les choix de sélectivité des actions de recouvrement doivent être partagés par ces deux acteurs.

Une réflexion sur les seuils d'engagement des poursuites est à engager :

- la priorité doit être donnée aux Oppositions à Tiers Détenteurs (SATD) :  
l'article R. 1617-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le recours à la SATD auprès d'établissements bancaires pour les sommes supérieures à 200 € et 30€ pour les SATD auprès de tout autre tiers (locataires, employeurs, etc.)
- les saisies par voie d'huissiers doivent être réservées principalement aux dossiers à enjeux, intervenir qu'en tout dernier lieu, lorsque l'OTD ou tout autre moyen n'a pas permis d'aboutir au recouvrement.

Les partenaires conviennent des seuils suivants :

- ✓ seuil minimal de mise en recouvrement si > 15 €
- ✓ seuil opposition à tiers détenteur si > seuils légaux: 200 € pour SATD bancaire, et 30 € pour autres SATD) ;
- ✓ seuil minimal de saisies attributions 500 € (rémunérations, pensions, comptes bancaires)
- ✓ seuil minimal de saisie des biens meubles :2 000 €
- ✓ seuil minimal pour la vente des biens meubles saisis 2 000 €
- ✓ seuil minimal pour la saisie immobilière : 5 000 ...€
- ✓ seuil minimal pour la vente immobilière : ...10 000 .€
- ✓ seuil minimal pour l'inscription hypothécaire : 3 000 €

Les poursuites contre un même débiteur seront organisées par regroupement de titres lorsqu'un identifiant stable existe.

#### **Remise gracieuse**

Elle peut être accordée, après avis du comptable, par décision de l'organe délibérant, de façon partielle ou totale, même si une procédure contentieuse est en cours (les frais engagés sont alors supportés par la commune).

La remise gracieuse libère définitivement le redevable de la créance et décharge le comptable de sa responsabilité.

#### **Admissions en non valeur**

L'admission en non valeur constituant un acte budgétaire et financier, elle doit faire l'objet d'une prévision budgétaire et prend la forme d'une délibération de l'organe délibérant dans les deux mois qui suivent l'envoi de l'état de présentation par le comptable.

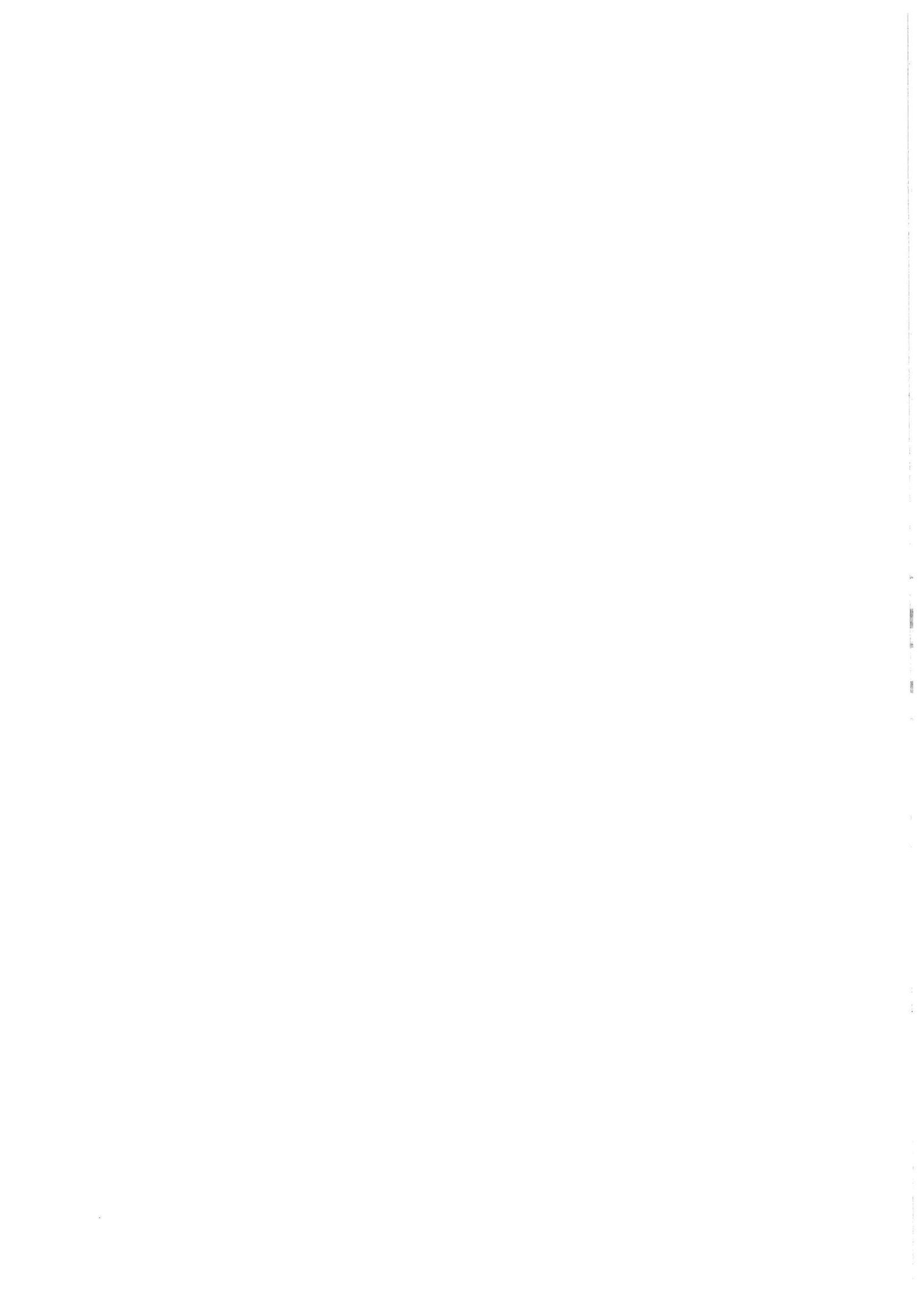
En cas de refus d'admission en non valeur, la collectivité doit motiver sa décision.

L'admission en non valeur peut être automatique :

- ✓ pour les titres d'un montant non recouvré inférieur à 15 €, sur demande du comptable, sans justificatif ;
- ✓ pour les titres d'un montant non recouvré inférieur à 2 000 €, présentant les diligences exercées (niveau de diligences à définir en fonction du montant de la créance).

#### **Régularisations des encaissements avant émission de titre**

Afin d'aider la commune à émettre les titres de régularisation des encaissements avant émission de titre, le comptable communiquera les informations dont il dispose afin de permettre l'identification du tiers ayant acquitté sa dette et de la créance concernée.





## **Engagement partenarial entre Valor'Aisne, la Paierie Départementale et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne.**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, Monsieur le Président du Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne, Madame la Payeuse Départementale de l'Aisne et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers ainsi que le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services.

Les relations entretenues par Valor'Aisne et la Paierie Départementale ont déjà permis le développement de la dématérialisation caractérisé par la mise en place du PES marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ils conviennent aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en contractualisant autour de plusieurs actions fortes dans un contexte de mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles afin de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité tant sur le recouvrement des recettes que sur l'exécution de la chaîne des dépenses.

Ce document, établi en trois exemplaires, fixe les grandes lignes du partenariat pour une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025), ainsi que les engagements réciproques des signataires autour de 5 axes majeurs :

### **AXE 1 : DEVELOPPER LES ECHANGES ORDONNATEUR - COMPTABLE**

Action n°1 : Organiser des réunions de travail périodiques

### **AXE 2 : ACCOMPAGNER LA DEMATERIALISATION**

Action n°2 : Mise en place du PES MARCHE

### **AXE 3 : OPTIMISER LA CHAÎNE DE LA RECETTE**

Action n°3 : Formaliser les échanges d'informations sur les créances

Action n°4 : Assurer la qualité des titres de recette exécutoires

### **AXE 4 : UTILISER TOUTES LES FONCTIONNALITES DU REFERENTIEL M57**

Action n°5 : Mettre en œuvre les travaux associés au passage anticipé au nouveau référentiel

### **AXE 5 : OPTIMISER LE PROCESSUS DE LA DEPENSE**

Action n°6 : Mettre en œuvre une convention allégée de partenariat sur un ou plusieurs axes de la dépense.

